

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 24 AOUT 2022

N° 2022-356 SIEGE COMUNAUTAIRE – CTA – REMPLACEMENT ROULEMENT MOTEUR

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente,

Suite à la maintenance annuelle de la Centrale de Traitement d'Air de la Communauté de Communes, l'entreprise nous préconise de remplacer les roulements du moteur.

La Présidente décide de valider le devis de ATIB pour un montant de 1 600,00 € HT, soit 1 920,00 € TTC.

À CHANTONNAY, le 24 août 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.